
MEL
MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

Charte d'utilisation de la signalétique piétonne au sol dédiée au pédibus

SIGNALÉTIQUE PIÉTONNE AU SOL DÉDIÉE AUX PEDIBUS

De quoi parle-t-on?

Le pédibus correspond à un autobus pédestre, principalement utilisé dans le cadre du ramassage scolaire.

La mise en place des pédibus relève de la compétence des communes. Ces dernières peuvent s'appuyer sur les outils proposés par le Centre de Ressource en EcoMobilité (CREM) pour développer des actions en écomobilité scolaire et notamment la mise en œuvre de pédibus.

La MEL souhaite compléter les ressources proposées par le CREM en proposant aux communes qui le souhaitent, de s'appuyer sur une boite à outils technique afin de réaliser une signalétique piétonne dédiée au pédibus.

Cette signalétique pédibus est composée d'une série de pastilles en adhésif de sol antidérapant, pouvant représenter, un cartable, une empreinte de pas, des numéros ou des couleurs si plusieurs lignes de pédibus existent sur la commune.

SIGNALÉTIQUE PIÉTONNE AU SOL DÉDIÉE AUX PEDIBUS

Où se positionne la signalétique ?

Cette signalétique à vocation à être implantée au sol sur trottoir de manière ponctuelle, à chaque point d'arrêt/ ralliement du pédibus.

Quand la mettre en œuvre?

Chaque année, la signalétique pédibus sera mise en œuvre pour matérialiser les parcours et notamment les points d'arrêt du pédibus identifiés par la commune, l'école et les parents d'élèves.

Qui gère la mise en œuvre ? Qui finance ?

La mise en œuvre de la signalétique pédibus et son suivi seront assurés par la commune.

De même, le financement de l'opération sera assuré par la commune.

SIGNALÉTIQUE PIÉTONNE AU SOL DÉDIÉE AUX PEDIBUS

Les étapes clefs de la mise en œuvre :

1. Les autorisations à demander et les acteurs à solliciter

En amont de la mise en œuvre la commune devra réaliser un courrier de demande d'autorisation auprès de l'unité territoriale concernée de la MEL pour poser une signalétique au sol de manière temporaire.

Les études de jalonnement et les visuels devront être joints aux demandes d'autorisation.

2. La réalisation de la signalétique

La commune s'engage à réaliser ou faire réaliser une étude de jalonnement de la signalétique.

La commune s'engage à réaliser un suivi et l'ensemble des vérifications nécessaires pour que la pose et la dépose se déroule dans de bonnes conditions et conformément à l'étude de jalonnement.

La commune s'engage à déposer la signalétique si celle-ci est détériorée ou si elle n'est plus d'actualité.

SIGNALÉTIQUE PIÉTONNE AU SOL DÉDIÉE AUX PEDIBUS

Les techniques proposées

La signalétique est composée d'une série de pastilles de 20 centimètres de diamètre, en adhésif de sol antidérapant.

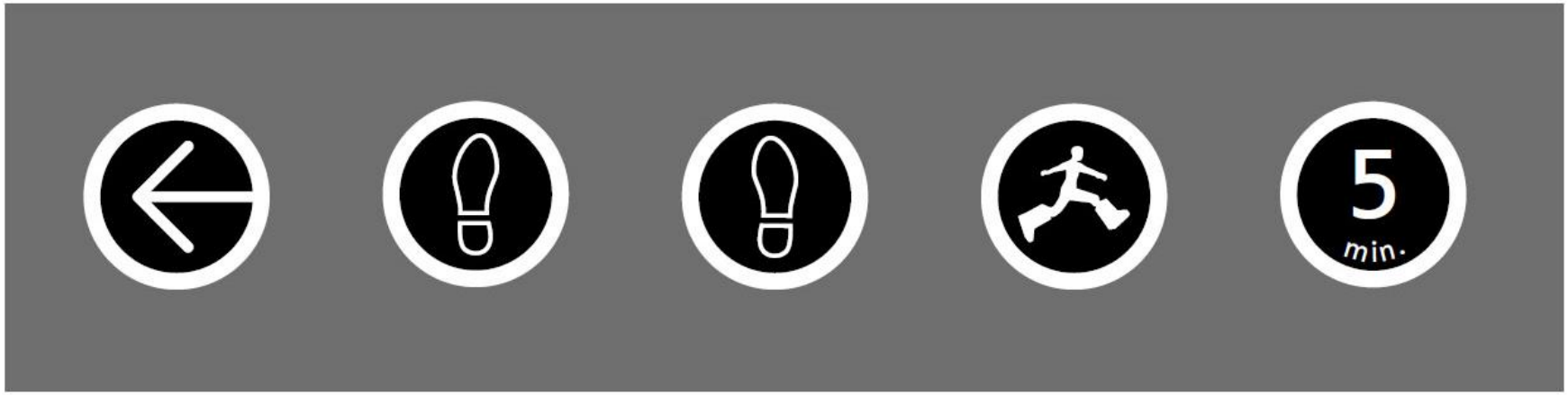
Si la signalétique doit être déployée sur des sols très contraints (par exemple les trottoirs en pavés du vieux Lille), il est possible d'adapter le diamètre des pastilles pour les positionner sur les bordures du trottoir.

Pour une lisibilité optimum quelle que soit la couleur des sols, les pastilles sont en noir et blanc avec un filet blanc en périphérie. Le contraste est également optimal pour assurer la meilleure accessibilité visuelle possible.

Il est proposé de réaliser ces pastilles en matériaux thermocollés ou collés afin de de pouvoir retirer aisément la signalétique et sans abimer le revêtement de sol lorsque la signalétique est détériorée ou désuète.

Visuels proposés :

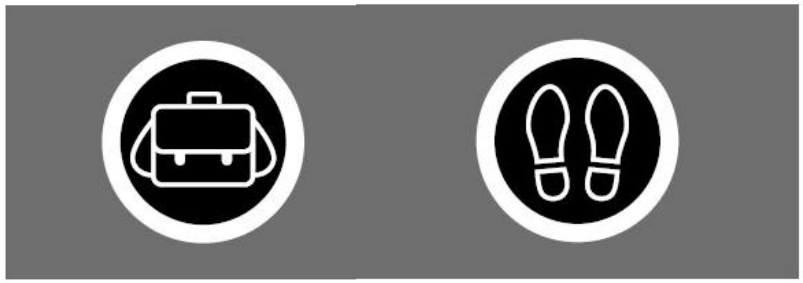
Cheminements
Une série de pastilles de 20 cm de diamètre, en adhésif de sol anti-dérapant, avec un filet en périphérie pour une lisibilité optimum (quelle que soit la couleur des sols).



Evènement Timer

Visuels proposés :

Pédibus
Un pictogramme pédi-bus, le numéro de la ligne, en couleur, et des pictogrammes "point d'attente".

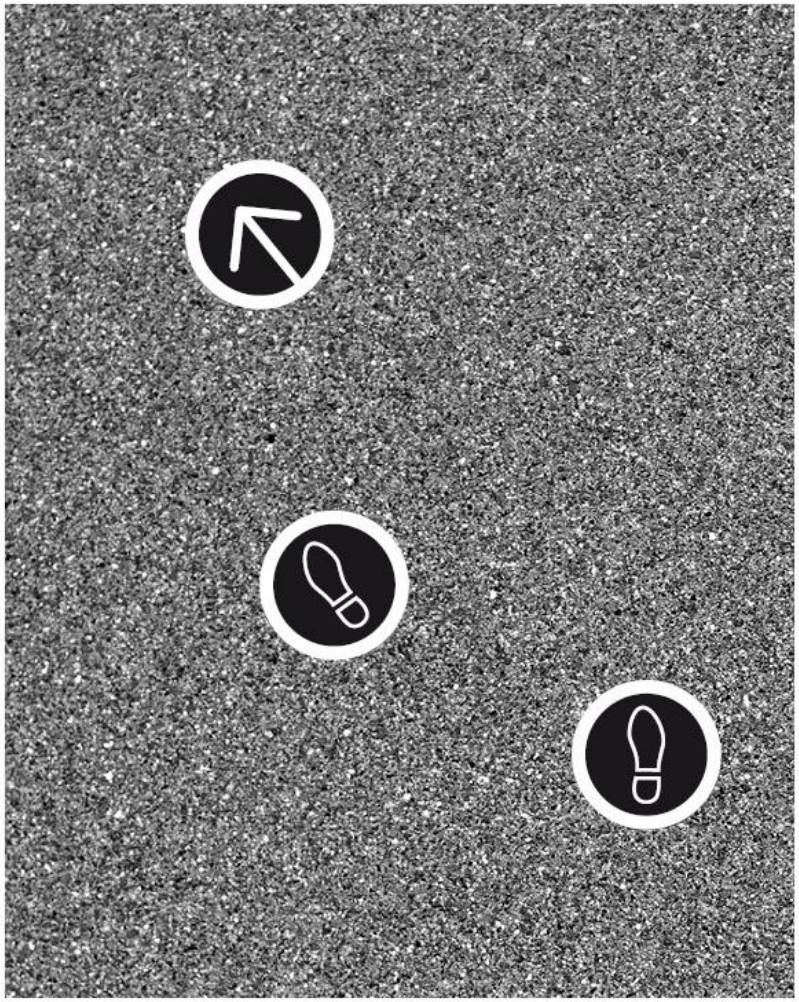


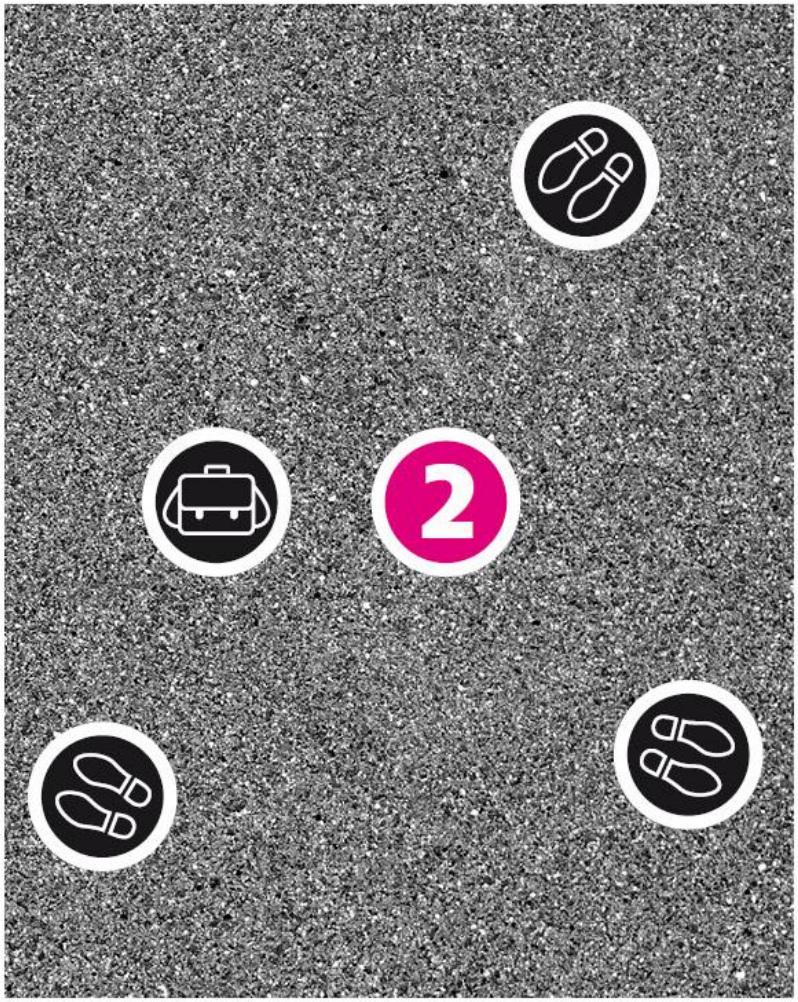
Pedibus proposition 1 Point d'attente



n° ligne

Visuels proposés :





Visuels proposés :



SIGNALÉTIQUE PIÉTONNE AU SOL DÉDIÉE AUX PEDIBUS

Contacts :

Métropole Européenne
de Lille
1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél. +33 (0)3 20 21 22 23
Fax +33 (0)3 20 21 22 99

Pour toutes questions et obtenir les pastilles en format vectoriel:
modesdoux@lillemetropole.fr

Unités territoriales :
La Bassée / Marcq-en-Baroeul
Tel : 03 20 21 33 34
Lille / Seclin
Tel : 03 20 21 35 51
Tourcoing / Armentières
Tel : 03 20 21 18 14
Roubaix / Villeneuve d'Ascq
Tel : 03 20 21 36 50

MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr